

DECRET N° 80-49 du 15 Mars 1980

chargeant le Camarade AYAYI Manassé,
Ministre de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques
de l'intérim du Camarade Abou-Bakart
BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de
la Statistique et de l'Analyse
Economique pour compter du 15 Mars
1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - Pour compter du 15 Mars 1980, le Camarade AYAYI
Manassé, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la
Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Cama-
rade Abou Bakart BABA-MOUSSA.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Mars 1980

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 CPC 6 SGG 4 MPSAE-MIEPSP 6
autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde.Chanc. 3
UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1 SPD 2.-